

N° Adh :

APL ARAC

75 rue Saint-Lazare

75009 PARIS

Tel : 01 42 96 41 76 Fax : 01 40 15 97 43

site : <http://aplarac.fr>

mail : apl@aplarac.com

QUESTIONNAIRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DECLARATION N° 2035 ANNEE 2017

Date limite de dépôt à l'Association APL ARAC = 20 MARS 2018
(ou dans les 60 jours suivant la cessation d'activité)

NOM, PrénomN° tél portable.....

Procédure :

- j'ai saisi ma déclaration 2035 sur votre plateforme et vous la recevrez via internet.

Documents à nous retourner :

- Déclaration n°2035,
- Déclaration n°2069-RCI-SD (Réductions et crédits d'impôts de l'exercice)
- Déclaration n°1330-CVAE (si le chiffre d'Affaires > 152.500 € et si case mono-établissement non cochée sur annexe 2035-E)
- Balance générale ou récapitulation comptable générale des recettes/dépenses
- Copie des déclarations de TVA (CA12 ou CA3)
- Copie de la déclaration n°2036 (pour les membres de SCM)
- Copie des attestations de déductibilité Loi Madelin
- Copie du relevé SNIR (pour les professions médicales)
- Attestation de conformité du Fichier des Ecritures Comptables (F.E.C.) si comptabilité informatisée ou copie du test effectué sur <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/outil-test-des-fichiers-des-ecritures-comptables-fec>). NB : si environnement Mac, l'attestation de conformité fait foi.
- Déclaration du membre de l'Ordre des Experts-Comptables (si comptabilité tenue, révisée par un expert-comptable)

Correspondance :

En cours d'année, l'attestation et les courriers à caractère technique devront être adressés :

- à mon adresse e-mail
- par courrier à l'adresse suivante :
.....
.....
- au cabinet comptable qui a établi ma déclaration

Certifié sincère

A le / /2018

Signature :

FRAIS DE LOCAUX, VEHICULES et CHARGES MIXTES

Descriptif Locaux	Adresse sommaire	P = Propriétaire L = locataire O = occupant (gratuit)		% prof		Période d'occupation
Descriptif Véhicules	marque, modèle	puissance	% prof	Frais réels	Indemnit. Kilométr.	Période d'utilisation
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Précisez ligne à ligne comment vous procédez pour vos charges mixtes :

OPTION P = Je ne porte que la partie professionnelle de mes dépenses sur la 2035, je n'ai donc pas de réintégration à effectuer

OPTION R = Je comptabilise l'intégralité des dépenses mixtes et je réintègre ligne 36 de la déclaration 2035 la partie privée

<u>NATURE</u>	Ligne 2035	Montant Total	Option P ou R	Si option P		Si option R	
				% Prof	Montant Prof.	% Privé	Montant Privé

Local

Frais effectivement réglés							
Chauffage, eau, gaz, EDF	Ligne20						
Entretien	Ligne17			%		%	
Loyers -Charges	Ligne15			%		%	
Charges locatives	Ligne15			%		%	
Assurance	Ligne22			%		%	
Téléphone	Ligne27			%		%	
	Ligne_			%		%	
Charges de propriété (si le local est immobilisé)							
Taxe foncière	Ligne13			%		%	
Intérêts/emprunts	Ligne31			%		%	
Amortissements	Ligne41			%		%	
Divers	Ligne_			%		%	
Total Local							

Véhicule

Frais compris dans les Indemnités	Carburant	Ligne23					
	crédit-bail véhicule	Ligne23			%		%
	Location véhicule	Ligne23			%		%
	Entretien, réparations	Ligne23			%		%
	Assurance véhicule	Ligne23			%		%
	Divers	Ligne23			%		%
	Loyer du garage	Ligne23			%		%
	Réparat° suite à accident	Ligne23			%		%
	Frais de stationnement	Ligne23			%		%
	Péages	Ligne23			%		%
Total véhicule L23							
Charges de propriété (si le véhicule est immobilisé)							
Intérêts/emprunts	Ligne31			%		%	
Amortissements	Ligne41			%		%	

Frais compris dans les Indemnités

A ajouter aux Indemnités kilométriques

Compris dans IK

Autres frais mixtes							
	Ligne_						
	Ligne_			%		%	
Total autres frais							

TOTAL DU MONTANT A REINTEGRER LIGNE 36

Gains divers : (ligne 6)

.....
.....

Achats : (ligne 8)

Décrivez la nature des achats déduits (fournitures médicales, pharmacie, prothèses, développement photos...)

.....
.....
.....

Si vous exercez une profession médicale :

<input type="radio"/> Secteur 1	<input type="radio"/> Secteur 2	<input type="radio"/> Secteur 3
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

Autres impôts : (ligne 13)

Formation continue	
Taxe foncière (si local immobilisé)	
Divers (préciser).....	
TOTAL	

Entretien réparations : (ligne 17)

Type de réparations effectuées

.....
.....
.....

Petit outillage : (ligne 19)

Indiquer les trois plus importantes dépenses

Nature	Montant

Charges sociales personnelles : (Ligne 25)

Régimes obligatoires	Nom de la caisse	Montant
Allocations familiales (hors CSG-CRDS)		
Maladie		
Retraite		
	TOTAL case BT	

Traitement CSG non déductible

CSG et CRDS non déductibles comptabilisées en prélèvements personnels ? Oui Non

Régimes facultatifs	Nom de l'organisme	Montant
Complément retraite		
Prévoyance complémentaire		
Mutuelle santé		
Assurance perte d'emploi		
	TOTAL case BU	

Pour les régimes facultatifs vous devez joindre les certificats de déductibilité fiscale Loi Madelin. Attention aux plafonds calculés en fonction de votre bénéfice.

Autres frais divers de gestion : (ligne 30)

Décrivez la nature des autres frais divers de gestion déduits

.....
.....
.....

Frais financiers : (ligne 31)

Intérêts des emprunts	
Agios de découvert	
Autres	
TOTAL	

Divers à réintégrer : (ligne 36)

Quote-part privée des dépenses mixtes	
Amortissements des véhicules excédant le seuil de : cf verso page4) En cas de leasing ou location longue durée, le montant est indiqué par le bailleur ; si vous êtes dans ce cas indiquer le prix d'achat par le bailleur :	
Autres :	
Autres :	
TOTAL	

Divers à déduire : (ligne 43)

.....
.....
TOTAL

Honoraires : (ligne 3 et ligne 21)

Ont-ils été déclarés sur la DAS2 ou DADS si >1200 € TTC ? Oui Non

Contrôle fiscal :

Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2017 ? Oui Non
Si oui, veuillez nous communiquer la proposition de corrections

Précisions complémentaires (évolution anormale de certains postes, changements importants survenus dans votre activité):

.....
.....
.....
.....
.....

Contrôle de TVA

Etes-vous assujetti à la TVA Oui Non

Si tout ou partie de vos recettes est exonérée de TVA, veuillez en préciser la ou les raisons :

.....
.....
.....

En 2017, avez-vous régulièrement acquitté la TVA déclarée au Trésor Public ? Oui Non

ZFR-ZRR : date d'entrée dans le dispositif :

SITUATION FINANCIERE ET ECONOMIQUE

Trésorerie	Au 1/1/2017 (ou date d'ouverture)	Au 31/12/2017 (ou date de fermeture)
Solde banque 1		
Solde banque 2		
Solde caisse		
TOTAL		

PATRIMOINE	En 2017
Prélèvements personnels	
Apports personnels	
Emprunt souscrit	
Emprunt remboursé	
Coût d'achat des immobilisations acquises	
Prix de vente des immobilisations cédées	

NOTRE DOCUMENTATION :

Notre guide fiscal est disponible sur notre site internet <http://aplarac.fr> dans « actualités et documentation » « documents comptables »

Le barème kilométrique est disponible sur notre site internet dans « actualités et documentation » « outils de calculs »

Plafond de déductibilité de l'amortissement ou des loyers de véhicule				
Année d'acquisition ou de location du véhicule	30 000 €	20 300 €	18 300 €	9 900 €
2017	véhicule émettant de 0 à 19 g de CO2 par kilomètre	véhicule émettant de 20 à 59 g de CO2 par kilomètre	véhicule émettant de 60 à 155 g de CO2 par kilomètre	véhicule émettant à partir de 156 g de CO2 par kilomètre
2018			véhicule émettant de 60 à 150 g de CO2 par kilomètre	véhicule émettant à partir de 151 g de CO2 par kilomètre
2019			véhicule émettant de 60 à 140 g de CO2 par kilomètre	véhicule émettant à partir de 141 g de CO2 par kilomètre
2020			véhicule émettant de 60 à 135 g de CO2 par kilomètre	véhicule émettant à partir de 136 g de CO2 par kilomètre
à compter de 2021			véhicule émettant de 60 à 130 g de CO2 par kilomètre	véhicule émettant à partir de 131 g de CO2 par kilomètre